

Communiqué de presse du 15 avril

Gaël Perdriau écrit à Edouard Philippe afin que le 1er ministre clarifie un point essentiel lié à la sécurité sanitaire dans les établissements scolaires.

Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne, président de Saint-Etienne Métropole a adressé ce jour un courrier au premier Ministre, Edouard Philippe afin qu'il puisse clarifier, à la suite de l'allocution du président de la République annonçant le début du déconfinement à partir du 11 mai, un point essentiel lié à la sécurité sanitaire dans les établissements scolaires.

Et Gaël Perdriau d'écrire : *"En effet, s'il ne s'agit pas d'anticiper sur le détail du plan que le gouvernement doit présenter d'ici quinze jours (...) la reprise de l'activité scolaire, mais aussi celle des crèches, doit être effective, suivant des modalités restant à préciser, à compter du 11 mai.*

Or l'article 19 de la loi du [23 mars 2020](#) portant sur la situation sanitaire et organisant les dispositions applicables à la tenue du 2ème tour des élections municipales indique, je cite : au plus tard le [23 mai 2020](#), est remis au Parlement un rapport au gouvernement fondé sur une analyse du comité de scientifiques se prononçant sur l'état de l'épidémie de covid-19 et sur les risques sanitaires attachés à la tenue du second tour et de la campagne électorale le précédant.

(...) Il est indispensable que cette situation soit clarifiée aussi rapidement que possible car, le nouveau calendrier introduit par le président de la République, fait du rapport à venir, remis au plus tard le 23 mai, un avis autorisé sur une éventuelles reprise ou pas de confinement. En effet, tout avis négatif impliquerait, de fait, que la sécurité sanitaire des écoles, ne serait plus assurée (...). Comment imaginer un seul instant que le scrutin ne puisse pas être tenu, un [dimanche](#), dans des bâtiments par ailleurs fréquentés, le reste de la semaine, par des centaines d'enfants et les personnels de l'Education nationale ?"

Gaël Perdriau conclut : *"Nul doute que vous aurez à cœur d'éclairer le débat qui vient d'être ouvert autour de cette délicate question afin d'apporter tous les éléments destinés à rassurer les familles, les enseignants, les personnels administratifs et les agents d'entretien".*